

Journée nationale de la femme en différé

Hommage aux pionniers de la lutte en faveur des droits de la femme

Line R. ALOMO  
Libreville/Gabon

Dans un document de 16 pages en lecture libre lors de la célébration en différé de la journée nationale qui leur est dédiée, le ministère de la Famille et de la protection de l'enfance leur rend hommage.

AVEC la suppression ou la suspension, c'est selon, du Grand prix du président de la République, qui récompensait les activités socio-économiques des femmes, la Journée nationale de la femme en est réduite à se balader d'une date à une autre. Et, il faut bien la meubler.

Entre les expositions artistiques et autres, le ministère de la Famille et de la protection de l'enfance, visiblement en charge des manifestations afférentes, multiplie les astuces pour lui apporter une touche particulière. Pour l'édition 2018, la cerise sur le gâteau a la forme d'un fascicule de 16 pages. "...Document élaboré pour rendre un hommage solennel à tous ceux qui ont marqué la lutte trans-générationnelle en faveur des droits de la femme dans notre pays, mais aussi pour traduire l'engagement du gouvernement de la République à parvenir à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomisation", peut-on lire dans l'avant-propos signé de Josué Mbadinga Mbadinga, patron de ce département ministériel.

Vous l'aurez compris, il n'est pas question des seules femmes.

**PREMIÈRE FEMME MINISTRE\*** Elles sont donc toutes là, ou presque. Des premières dames et leur implication dans la cause féminine, à la première religieuse qui lutta pour l'éducation des filles, en passant par la première femme ministre. Les unes et les autres sont citées avec un petit répertoire historique. Marie Joséphine Nkama Dabany, et l'implantation de "La Maison de la femme" dans chaque province ; Edith Lucie Bongo Ondimba et sa fondation "Horizons Nouveaux" ; Sylvia Bongo Ondimba et l'institutionnalisation de la journée internationale de la veuve par les Nations Unies, sont aux premières loges.

Ensuite, place aux autres. Tenez, Antoinette Oliveira, secrétaire d'État auprès du ministre de la Santé publique de la Population en 1976 va devenir la première femme ministre. Elle est nommée aux Affaires sociales en charge de la

Promotion féminine. C'est elle qui initie le premier rapport national de mise en conformité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedef). Une convention qui permettra de mettre en lumière les discriminations présentes dans la législation gabonaise.

Rose Francine Rogombe, première femme magistrat du Gabon fut membre fondateur de l'Association des femmes juristes gabonaises (AFJG). Au sein de ce mouvement associatif, la première femme président du Sénat et même de la République en 2009, dans l'histoire du Gabon, aura œuvré pour la promotion des droits de la femme.

**COURAGE ET CHARISME\*** Le courage, le charisme et la détermination de Paulette Missambo sont aussi salués. Elle est d'ailleurs, avec Angélique Ngoma, celle à qui le fascicule consacre plus de temps d'écriture. Toute une page à chacune pour être exact. On apprend alors que sa carrière de membre du gouvernement débute au sortir de la conférence nationale de 1990. Pour le compte de la société civile, elle entre au gouvernement et occupe le ministère de la Fonction publique. Ce qui en fait la première femme nommée à ce département ministériel. C'est d'ailleurs sous sa tutelle, en qualité de ministre d'Etat à l'Éducation nationale, chargée de la Condition féminine, qu'est célébrée la première édition de la Journée nationale de la femme, aux fins de mener des actions sur les problématiques spécifiques aux femmes gabonaises.

Angélique Ngoma, Honorine Nzet Biteghe, Yolande Bike, Célestine Ndong Nguema et leurs empreintes dans le combat des droits des femmes complètent la liste.

**À QUAND LE RETOUR DU GRAND PRIX?\*** Est-ce réellement un récapitulatif des combattantes et même des combats ? Pas si sûr ! Tant, tout porte à croire que la bataille du "féminin interdit" (ces postes, chasse-gardées masculines) reste entier. Au demeurant, le document a limité son champ d'action : " rendre un hommage solennel à tous ceux qui ont marqué la lutte trans-générationnelle en faveur des droits de la femmes dans notre pays". Au moins, peut-on saluer cet effort de mémoire, d'autant qu'une autre liste rappelle les championnes des 17 éditions du concours du Grand prix du président de la République et qu'une



Photo : F. M. MOMBO

autre ajoute les responsables d'Organisations non gouvernementales (ONG) et experts qui se déploient aux côtés des femmes pour leur information et formation.

Tout ceci est bien beau, mais ne répond pas à la question des femmes agricultrices : à quand le retour du Grand prix du président de la République ?

L'édition 2018 de la Journée nationale de la femme a projeté en pleine lumière certaines combattantes. Mais la lutte continue.



Avis d'Appel d'Offres

Appel d'Offres National Ouvert N°02/BEAC/LBV/AONO/Prestations/04/2018 du 23 avril 2018

Pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs de l'immeuble de la BEAC à Libreville

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) dans sa politique de modernisation de la gestion de la maintenance a décidé de mettre en concurrence les prestataires devant prendre en charge cette activité. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises spécialisées, remplissant les conditions requises à présenter une offre pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs de l'immeuble de la Direction Nationale à Libreville.

L'appel d'offres est constitué d'un lot unique :

- lot : Entretien et maintenance des ascenseurs.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés et du Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC. Les entreprises désirant visiter les installations et équipements pourront le faire avant la date limite de dépôt des soumissions et doivent en informer la BEAC LIBREVILLE, au plus tard deux jours avant leur passage :

- par courriel à l'adresse suivante : [sgam\\_dnlbv@beac.int](mailto:sgam_dnlbv@beac.int)
- par téléphone au numéro 00241 01 76 02 06 – 00241 01 76 13 52

Les entreprises intéressées peuvent obtenir un complément d'information et acheter, en espèces, le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) rédigé en français à l'adresse ci-dessous, entre 09 heures et 12 heures, les jours ouvrés, contre la somme non remboursable de FCFA 100 000 (cent mille).

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – LIBREVILLE

✉ : BP 112 Libreville – GABON  
☎ : +241 01 76 13 52 / 01 76 02 06  
☎ : +241 01 74 45 63  
Mail to : [sgam\\_dnlbv@beac.int](mailto:sgam_dnlbv@beac.int)

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission conforme au modèle indiqué équivalente à 1% du montant de l'offre, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le mercredi 23 mai 2018 à 12 heures.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – LIBREVILLE

BUREAU D'ORDRE  
✉ : BP 112 Libreville – GABON  
☎ : +241 01 76 13 52 / 01 76 02 06  
☎ : +241 01 74 45 63  
Mail to : [sgam\\_dnlbv@beac.int](mailto:sgam_dnlbv@beac.int)

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Celles reçues dans le délai seront ouvertes en une étape, en présence des représentants des soumissionnaires, dûment mandatés qui souhaitent assister à cette séance d'ouverture, le mercredi 23 mai 2018 à 13 heures.

Libreville,

Le Président de la Commission

